

Les Irlandais n'ont-ils voulu le droit à l'avortement que pour mieux tomber dans les rets de l'islam ?

écrit par Maxime | 5 juin 2018



Le grand bordel dublinois...

Dublin et les Dublinois sont désormais associés dans les consciences – ou inconsciences – européennes à la « procédure de Dublin » relative à la gestion des flux migratoires en UE.

Sans doute fut-il un temps où l'évocation d'un prochain voyage en Irlande faisait crever de jalousie voisins et collègues.

A présent, annoncer son départ en séjour à Dublin, c'est immédiatement évoquer dans l'inconscient de son interlocuteur « les dublinés », les « dublinables » ou encore les « Etats Dublin », ainsi que surnomme la Cour administrative de Bordeaux le 28 mai les Etats parties à ce processus.

Dès qu'on parle de « Dublin » devants les tribunaux, on est sûr d'avoir une décision juridictionnelle d'une longueur terrible, une décision qui a forcément demandé un temps fou pour être préparée, rédigée... des coûts énormes pour notre justice.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036972020&fastReqId=1220243114&fastPos=1>

Et, effectivement, en enregistrant le fichier sur word, on obtient 16 pages de taille normale !

Le requérant, un migrant afghan, « dubliné » vers la Bulgarie, faisait valoir que « *l'afflux massif de migrants en Bulgarie et les conditions de leur prise en charge rendent clairement impossible un examen adapté des demandes d'asile qui seraient susceptibles d'être déposées, les associations présentes sur place faisant état de pratiques coercitives et de mauvais traitements, ainsi que des conditions de prise en charge défaillantes voire absentes, ce qui engendre une atteinte très importante aux droits individuels, notamment sur des personnes vulnérables du fait de la précarité de leur situation* ». Selon le règlement, dans un tel cas, le pays en question est déchargé de la responsabilité de traiter le dossier du migrant. La cour de Bordeaux décide quand même de le « dubliner ».

Tout ce qui se rapporte à « Dublin » est désormais devenu bureaucratique, banalement bureaucratique, au point d'intégrer peu à peu le langage commun.

L'édition Larousse 2019 comportera-t-elle une entrée « dubliné » ?

Wikipédia l'aura en tous cas devancé, le cas échéant : <https://fr.wiktionary.org/wiki/dublin%C3%A9>

Mais cette entrée sera-t-elle provisoire ? Aux peuples européens de le dire !

On trouve même, pour étoffer ce champ lexical, « dublinable », soit « susceptible d'être dubliné ». Et cette fois-ci, c'est sur le site de l'Assemblée nationale française, excusez du peu !

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150097.asp>

Désagréables mots en tous cas, tant pour les populations confrontées à l'afflux migratoire massif que pour les migrants « dublinés » ou « dublinables », trimballés à droite et à gauche en Europe selon les règles complexes de compétence qu'institue le règlement UE n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 « *établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride* ».

Il n'est pas exagéré de dire que c'est un sacré foutoir, comme on va le voir.

Les pouvoirs publics européens leur rendraient un sérieux service en les refoulant dès leur arrivée en Europe afin qu'en Afrique et en Orient, le message passe bien : « no way », comme en Australie, il n'y a pas d'espoir de s'installer en Europe.

Pourquoi d'ailleurs ce choix de Dublin ?

Est-ce une volonté de trouver un symbole tant cette ville était un bastion, le dernier bastion du christianisme en Europe ?

Le règlement de Dublin date de 2013. A l'époque, le mariage gay et l'avortement y étaient interdits. Il n'est un mystère pour personne que l'église catholique n'est favorable ni à l'un ni à l'autre.

L'Irlande vient juste d'abandonner l'interdiction de l'avortement ; ce n'est pas pour rien qu'il a fallu attendre si longtemps en raison de l'opposition catholique traditionnelle. Dublin est, ou était, une ville symbolique à cet égard.

Elle l'est doublement : les citoyens les plus attachés à la sécularisation du droit découlant de l'adhésion au système des « droits de l'Homme » pouvaient espérer une évolution à ce sujet. Mais il a fallu du temps, beaucoup de temps...

Et si tout cela ne devait pas durer ? Et si, de manière plus

clandestine, en Europe, d'autres pouvoirs ont œuvré pour faire reculer le catholicisme en Irlande à d'autres fins ?

En 2006, un article évoquait déjà la libéralisation des mœurs de « Dublin la coquine » : « *en République d'Irlande, l'influence de l'Eglise n'est plus ce qu'elle était. Les Dublinois apprennent à s'abandonner au plaisir, comme des grenouilles qui sortent du bénitier...* »

<http://lactualite.com/monde/2006/12/01/dublin-la-coquine/>

Ce changement de mentalité est désormais flagrant avec les referenda de 2015 permettant le mariage « gay » et l'avortement en 2018 en Irlande.

Une régression pour les catholiques traditionalistes, mais un progrès pour les républicains considérant le droit de la femme à disposer de son propre corps (encore que la solution à apporter dépende de considérations scientifiques relatives au fœtus, afin d'être certain que, ne ressentant rien, il ne souffre pas lors de l'opération et qu'on puisse donc lui dénier toute personnalité juridique, ce que la science n'a vraiment pu établir que récemment ; ainsi, on peut comprendre dans une certaine mesure que, même parmi des républicains authentiques, l'avortement n'ait pas fait l'unanimité – <http://resistancerepublicaine.com/2017/10/31/nouvelle-aquitaine-le-fn-ne-veut-pas-quun-lycee-soit-baptise-simone-veil-est-ce-grave-docteur/>)

Mais Dublin n'a jamais été à la hauteur de la « championne du sexe » en Europe : Berlin, la capitale de l'Allemagne d'Angela Merkel.

Merkel a-t-elle rêvé de faire de Dublin une ville à l'image de Berlin, un lupanar à ciel ouvert ?

A Berlin, la prostitution est devenue la principale attraction :

<https://fr.express.live/2016/06/14/a-berlin-la-prostitution-est-maintenant-la-principale-attraction>

On peut désormais commander une prostituée comme une pizza à

Berlin.

La prostitution est telle qu'un mur anti-prostitution est érigé aux abords d'un lycée berlinois :

<https://www.ouest-france.fr/europe/Allemagne/Allemagne-ohlala-le-uber-de-la-prostitution-arrive-berlin-3641693>

<http://www.cnews.fr/monde/2017-08-23/un-mur-anti-prostitution-installe-pres-du-lycee-francais-de-berlin-762974>

D'une certaine façon, la libéralisation des mœurs et du droit dans une perspective de sécularisation républicaine, qui autorise les populations occidentales à être dévergondées sans que le Droit ait à leur interdire un acte juridique, ou autorise des poursuites pour un délit de mauvaises mœurs, coïncide avec l'attrait de l'islam pour les lupanars.

Différence essentielle, en effet, entre le christianisme et l'islam : le paradis d'Allah est un lupanar !

De plus, à l'époque des Lumières, déjà, l'Orient fascinait avec les harems comme on s'en rend compte par exemple en lisant les « *Lettres persanes* » de Montesquieu.

Toutes ces femmes cachées sous leurs voiles pour les étrangers, mais nues et à la disposition du mâle musulman dans l'intimité, ne manquaient pas de susciter l'intérêt des lecteurs occidentaux.

Si le « harem » n'était pas à proprement parler un bordel, la ressemblance était toutefois assez forte entre le harem et une maison close. Ne serait-ce que parce que les femmes y étaient confinées et, à en croire Montesquieu et sa fameuse « Roxane », y brûlaient de désir de copuler.

Les liens entre l'islam et la prostitution sont d'ailleurs réels, en particulier pendant le ramadan.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/02/prostitution-et-ramadan-font-tres-bon-menage/>

Le désir de Merkel, le but de l'UE ont-ils été de faire de Dublin un grand bordel, un foutoir sans nom, le symbole d'un grand changement, voire d'un « grand remplacement » ?

En tous cas, la situation de l'Irlande laisse songeur. **Et si le triomphe des héritiers des Lumières n'y était que passager ? Songeons effectivement au cas où un « parti islam » viendrait à s'y développer comme c'est le cas en Belgique.**

Il est alors question de revenir sur le droit à l'avortement : <https://www.marianne.net/politique/video-belgique-un-homme-politique-islamiste-refuse-de-regarder-une-femme-journaliste>

De même, aucun pays musulman actuellement n'autorise l'homosexualité et encore moins le mariage homosexuel. A cet égard, les seuls pays qui condamnent l'homosexualité par la peine de mort font partie de l'OCI (organisation de la coopération islamique).

Dans un tel contexte, les acquis sociétaux irlandais de 2015 et 2018 seraient-ils voués à perdurer si un « parti islam » venait à prendre le pouvoir ?

Il est légitime de se poser la question.

Les changements de mœurs et d'opinion résultent en effet d'un long processus au terme duquel les consciences se modifient.

Face à des flux migratoires massifs, face à la durée potentiellement longue des conflits dans leur pays d'origine, aux efforts d'associatifs pour apprendre la langue du pays d'accueil aux migrants

(<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/08/apprendre-le-francais-aux-immigres-perenniserait-leur-presence-en-france/>),

favoriser leur insertion professionnelle avec des salaires dérisoires (80 centimes de l'heure :

<http://www.europel.fr/international/migrants-lallemagne-cree-des-emplois-a-80-centimes-de-lheure-2828170>), la perspective de naturalisations massives n'est pas à exclure.

En France, par exemple, il faut, pour être naturalisé, parler français correctement et avoir un emploi durable, quel que soit le salaire horaire. Il faut adhérer aux valeurs républicaines au moins dans son discours, ce que la « taqiya » permet.

Dans un tel cas, les nouveaux citoyens issus de l'immigration musulmane partageraient-ils vraiment l'opinion des votants irlandais du 25 mai dernier ?

La *Déclaration des droits de l'homme en islam*, adoptée au Caire le 5 août 1990, véritable parodie de déclaration de droits à l'occidentale, tente de faire illusion en consacrant l'égalité en dignité de la femme avec l'homme (donc pas « en droit » contrairement à ce que proclame le modèle historique français, la Déclaration de 1789, article 1er) et le fait que la femme a autant de droits, non pas, comme on s'y attendrait, « que l'homme », mais « que de devoirs » ! (article 6). Pas de droit de disposer librement de son corps, donc.

Quant au mariage homosexuel, l'article 5 permet « aux hommes et aux femmes » de se marier en ajoutant qu' « aucune entrave relevant de la race, la couleur ou de la nationalité » ne peut limiter ce droit. A contrario, les entraves tenant au genre ne sont pas évoquées, ni d'ailleurs d'autres types d'entraves comme la différence de religion.

https://www.oic-iphrc.org/fr/data/docs/legal_instruments/OIC_HRRIT/942045.pdf

Certes, rien ne dit que ces migrants feraient nécessairement primer l'islam sur les principes républicains, la sécularisation du droit et l'expansion de l'idéologie des droits de l'Homme, donc de l'homme comme de la femme, qui, au contraire, dans la charia n'a pas les mêmes droits qu'un homme.

C'est sans doute le pari de Merkel, de l'Union européenne... du moins, aux yeux des plus optimistes.

D'autres, plus pessimistes, considérant les théories du grand remplacement et la thèse d'« Eurabia », penseront que le recul du catholicisme n'aura servi qu'à préparer le terrain à l'islamisation délibérée de l'Europe.

Nul ne peut prévoir l'avenir à cet égard.

On peut cependant constater que la naissance et le développement des partis musulmans en Europe (France, Belgique...) ont eu lieu en même temps que les flux migratoires importants venant des pays musulmans.

Ces partis auraient-ils émergé sans ces flux migratoires ? La liste « EMF » ferait-elle 20% aux élections étudiantes

d'Orléans sans eux ?
(<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/04/eea-luniversite-dorleans-le-grand-remplacement-pointe-son-nez/>)

Peut-on vraiment changer rapidement de mentalité quand on a été élevé dans un pays arriéré, tel que le Soudan où l'on condamne à mort pour apostasie ?

<https://www.20minutes.fr/monde/1377137-20140516-condamnee-mort-apostasie-quoi-correspond-crime>

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/12/03/97001-20151203FILWWW00181-soudan-27-musulmans-juges-pour-apostasie.php>

Le fait même qu'il y ait de telles condamnations montre que, parmi les ressortissants de ces pays, il est des gens qui aspirent à la liberté. Sont-ils cependant majoritaires ? Il est impossible de le savoir à l'heure actuelle...

Une chose est sûre : il appartiendra à chacun de déterminer quelle place le principe de précaution jouera à cet égard, en particulier lors des cruciales élections européennes de 2019...